



Délai de vie commune pour changement de statut

Par **azer75**, le **19/12/2009** à **13:08**

Bonjour,

bref, pour une demande de changement de statut étudiant-VIE PRIVÉ ET FAMILIALE ils demandent une preuve de vie commune mais s'a fait seulement un mois qu'on y marié de plus on a pas le meme adresse de domicile sur nos cartes?

MERCI DE ME REpondre

Par **chris_idv**, le **20/12/2009** à **19:05**

Bonjour,

Vous pouvez produire tout document utile:

- o ouverture d'un compte bancaire joint (M & Mme X / M ou Mme Y)
- o bail, factures etc... rédigés au nom de M & Mme
- o carte d'immatriculation de véhicule acheté en commun depuis le mariage
- etc...

De plus avant le mariage si vous viviez déjà ensemble vous avez peut être obtenu un certificat de vie commune: <http://vosdroits.service-public.fr/F1433.xhtml>

Cordialement,